

### Solidaires Unitaires Démocratiques **SUD** Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire



## Révision tarifaire de l'assurance BPCE Mutuelle pour les crédits:

#### Voici la nouvelle grille tarifaire :

AGE	TAUX
Moins de 30 ans	0,15 %
30 - 35 ans	0,18 %
35 - 55 ans	0,22 %
55 – 60 ans	0,38 %
61 - 65 ans	0,42 %

Les administrateurs de la mutuelle ont souhaité une négociation avec la CNP pour aboutir à cette nouvelle tarification. Le tarif pour les jeunes de moins de 35 ans est abaissé afin de rester attractif sur le marché ouvert de l'assurance-crédit.

SUD Solidaires a voté en conseil d'administration **POUR** cette amélioration qui sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **Evolution des prestations de BPCE Mutuelle** au 1er janvier 2016:

Depuis plus de 3 ans, vos délégués SUD Solidaires ont revendiqué chaque année plus de prestations en faveur des adhérents de la mutuelle.

A chaque assemblée générale, vos délégués SUD ont voté contre l'affectation du résultat (de 4 à 5 millions d'euros par an) dans les réserves.

Ils ont demandé à chaque fois un élargissement des prestations/remboursements au profit des salariés et adhérents. Nous étions un peu seuls sur cette vision...

Notre constance dans la défense des adhérents de la mutuelle a enfin abouti au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à une révision de la grille de prestation (ci-jointe au dos de cette présente communication le résumé des changements).

C'est un coût d'environ 2.5 à 3 millions d'euros/an, soit la moitié de la mise en réserve annuelle du résultat positif de la Mutuelle. Ce résultat positif est réalisé avec vos cotisations.

Les élus SUD Solidaires, bien que minoritaire au sein de la Mutuelle, ont réussi à faire accepter leurs revendications à l'organisation syndicale majoritaire du SU/UNSA.

> En Bretagne Pays de Loire, vos délégués SUD Solidaires à la Mutuelle sont : Mélanie LAMY, Serge PEDRAU et Yves LE COSSEC.

Administrateur au conseil d'administration : Hervé TESSIER.

Nous mettons en ligne à la suite de ce tract la nouvelle Notice Explicative de la Mutuelle détaillant l'ensemble des prestations avec un guide sous forme de question/réponse.





### Solidaires Unitaires Démocratiques SUD Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire



# RESUME DES PRINCIPALES EVOLUTIONS DU CONTRAT DE GROUPE BPCE MUTUELLE

- La part patronale de la cotisation au contrat groupe mutuelle est portée à 52 % au 1er janvier 2016.
- Maintien du bénéfice de la mutuelle pour les ayants droit d'un salarié décédé, pendant 12 mois et gratuitement.
- Chambre particulière (hospitalisation, y compris ambulatoire, maternité) : 50 € / jour au lieu de 40 €.
- Prise en charge du ticket modérateur pour la pharmacie à 15 % : Sécu + mutuelle = 100 % de la base de remboursement.
- ♣ Médecines douces : 3 séances de 50 € par séance au lieu de 2. Ajout de 2 spécialités : psychomotricien et pédicure (déjà pris en charge : ostéopathe, acuponcteur, chiropracteur, étiopathe, diététicien)
- Prothèses auditives : forfait de 600 € par oreille. Ajouté au remboursement Sécurité Sociale cela représente 800 € par oreille et 1 500 € à 2 000 € pour un enfant (selon la classe de l'appareil).
- ♣ Prothèses dentaires: meilleur remboursement des couronnes (483,75 € sécu + mutuelle), des bridges (ex. : bridge accepté 3 éléments : 1 449,5 € SS + mutuelle), inter de bridge supplémentaire (480,10€ pour le 1er, 490,75 € pour les suivants).
- Prise en charge de parodontologie refusée : 250 € contre 0 précédemment.
- ♣ Implant dentaire : 600 € par implant (contre 450 avant) dans la limite de 3 par an. La couverture globale de l'implant est désormais de 1 083,75 € (prix moyen observé : 1 200 €).
- ♣ Prise en charge des opérations de chirurgie réfractive : 500 € par œil au lieu de 230 €. A la myopie s'ajoutent désormais l'astigmatie et l'hypermétropie.

Bénéfice des 7 réseaux Santéclair au 1er janvier 2016 : Opticiens, centres de chirurgie réfractive, chirurgiens dentaires, implantologues dentaires, audioprothésistes, ostéopathes et chiropracteurs, diététiciens, Engagement de qualité et de prix, Tiers-payant intégral.

## **ADHESION AU RESEAU SANTECLAIR**

L'objet de Santéclair est de conseiller les assurés/adhérents pour diminuer les restes à charge après le remboursement de la Sécurité Sociale et de la mutuelle.

Pour nous, un tarif le plus « Juste » par une orientation vers les professionnels de santé adhérant au réseau de soins Santéclair, et le tiers-payant facilité.

Les professionnels de santé sont sélectionnés sur la qualité de leurs prestations et sur les prix moyens pratiqués dans leur localisation géographique.